ISSN 0024-7650

l'éditorial d'Arlette Laguiller

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire – paraît le vendredi – n° 1590 – 1er janvier 1999 – prix : 9F

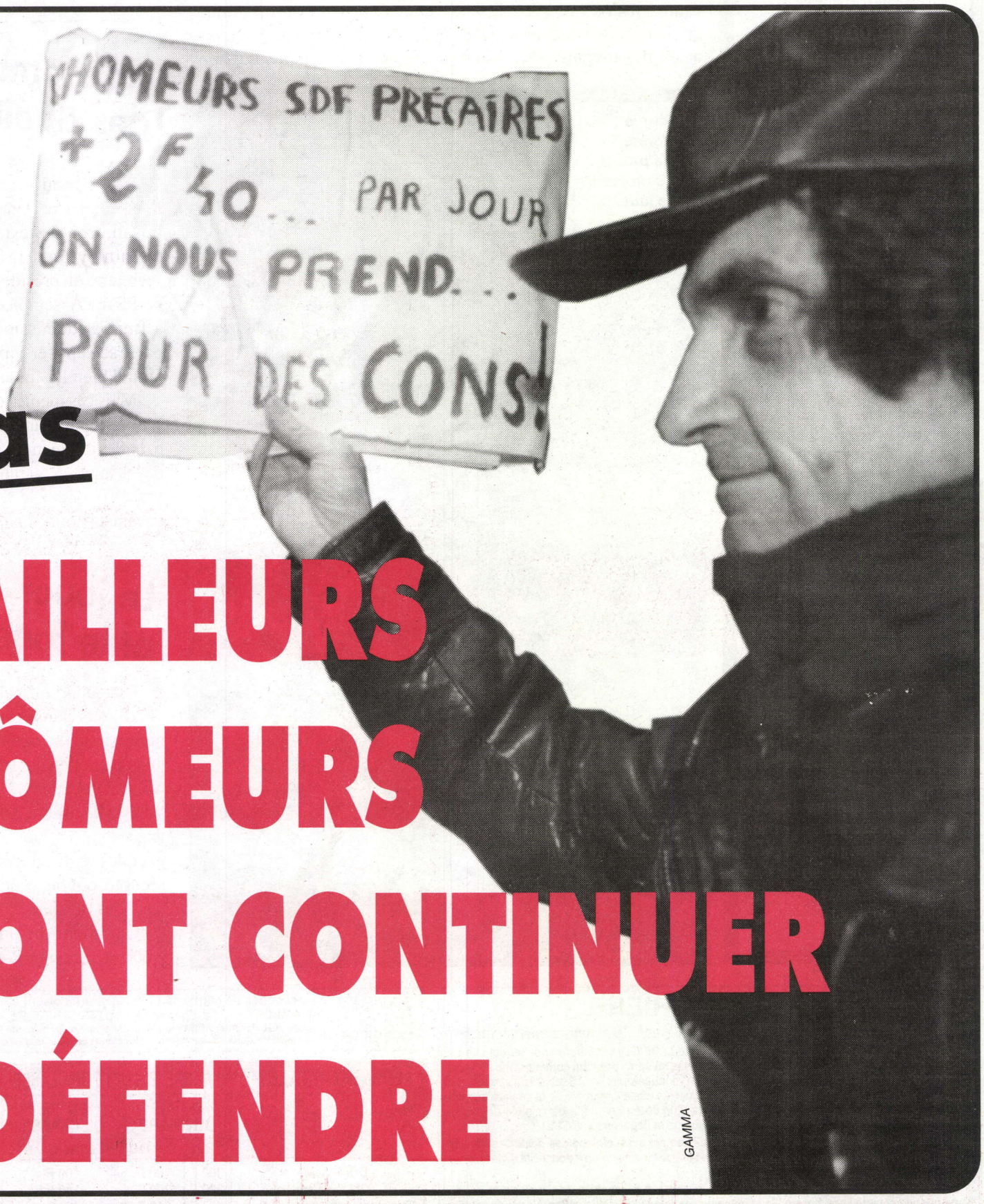

GAMMA

Euro ou pas

TRAVAILLEURS ET CHÔMEURS DEVRONT CONTINUER À SE DÉFENDRE

MARTINIQUE : LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS DE LA BANANE

p. 10

M 6189 - 1590 - 9,00 F

SOMMAIRE

Leur société

4 – Les lunettes roses de Hue
– Emplois-jeunes, chômage et précarité

5 – Comptes de Noël (Éditorial des bulletins d'entreprise)
– Leur bourse ou notre vie

6 – 35 heures : vers une deuxième loi en faveur des patrons
– Les éducateurs de l'enfance inadaptée se mobilisent

7 – Décret sur les licenciements des plus de cinquante ans
– Intérim en hausse

8 – SNCF :
– horaires pour les hommes d'affaires, pas pour les travailleurs
– passages à niveau mortels
– Fin du procès Dassault en Belgique

Tribune

4 – Volcan social et répression anti-ouvrière en Chine

LO dans les conseils régionaux

6 – Pays de Loire ; Lorraine

Dans les entreprises

9 – Nancy : la grève des bus continue
– Bitche (Moselle) : troisième naissance… dans une maternité fermée !
– Alès : les chômeurs toujours en lutte

10 – Comment le Crédit Lyonnais traite ses clients
– Ile de la Réunion : à SICA-Promocanne, une grève qui a payé

Dans le monde

11 – Martinique : la grève des travailleurs de la banane

12– La chute du cours des matières premières
– Courrier des lecteurs : Liberté pour les prisonniers politique chiliens

Lire

11 – Jean Malaquais est mort

DES MILLIARDAIRES QUI NE MANQUENT PAS D'AIR

La télé nous a montré sous tous les angles les images de l'escapade de deux milliardaires partis faire le tour du monde en ballon. Richard Branson, patron anglais de Virgin, et Fosset, richissime spéculateur américain, ont tenté de réaliser le tour de la planète en montgolfière sans se poser une seule fois. Faut bien s'occuper, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils n'ont pas mégoté sur l'argent jeté ainsi… en l'air.

Plus de cent personnes ont travaillé à l'organisation de l'équipée. Le budget de l'opération a été estimé à 5 millions de dollars. L'affaire a failli rater une première fois lorsque la Chine a voulu refuser le survol de son territoire. Qu'à cela ne tienne, les deux monte-en-l'air cousus d'or ont eu recours à Tony Blair lui-même, le Premier ministre britannique, qui après plusieurs interventions a pu débloquer la situation…

Malheureusement pour eux, si ces richissimes personnages peuvent avoir le service obligé des ministres, si toutes les télés du monde se passionnent pour leurs petits plaisirs éthérés, il reste une chose qu'ils ne peuvent changer : la météo. Et ce sont de forts vents contraires au-dessus du Pacifique qui se sont chargés de les ramener brutalement à des réalités plus terre à terre – en fait sur l'océan. Un révolutionnaire du 19e siècle avait dit «*la propriété, c'est le vol*»… Mais gare aux coups de vent !

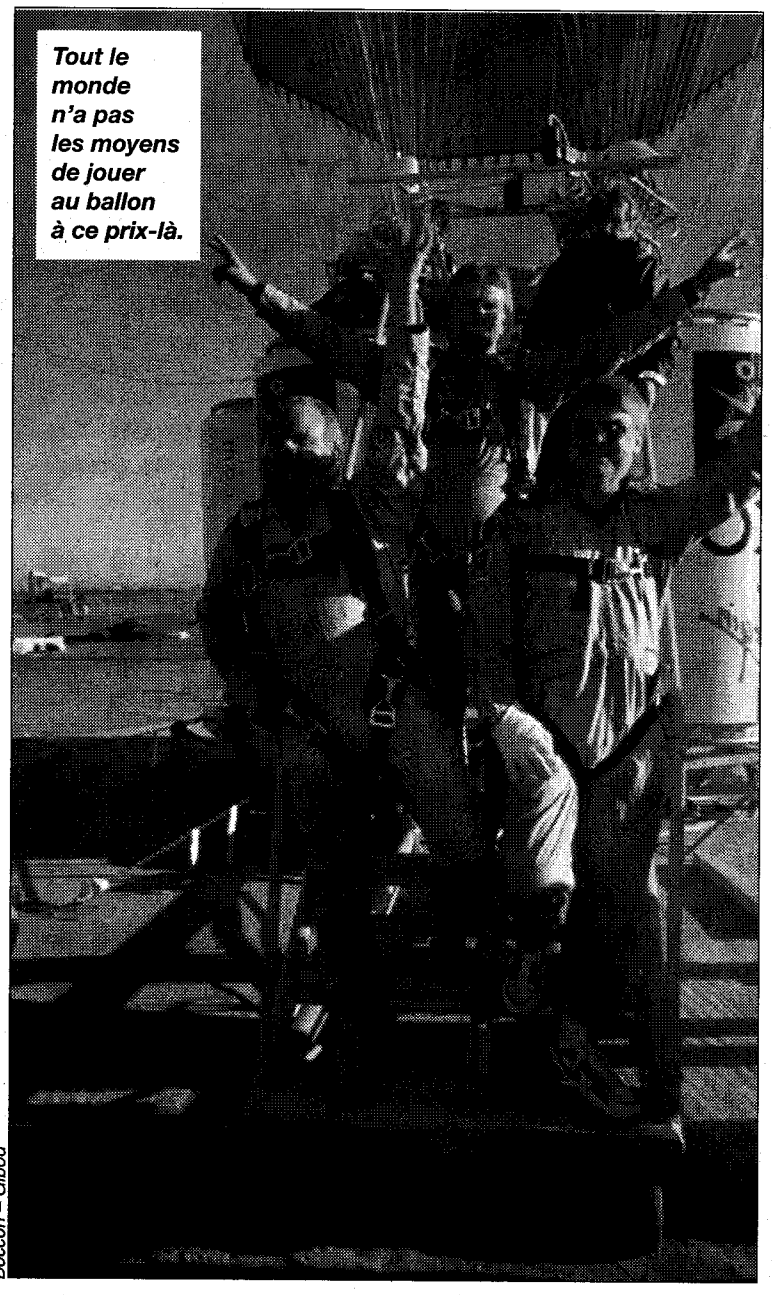

Tout le monde n'a pas les moyens de jouer au ballon à ce prix-là.

Boccon – Gibod

La chambre des dépités

C'est, paraît-il, la révolte à l'Assemblée nationale : trop de travail, trop de textes à discuter, un rythme infernal. Le secrétaire du président du groupe PS à l'Assemblée nationale a fini par démissionner et est parti se reposer aux Antilles. Grand bien lui fasse.

Mais ces mêmes députés qui refusent, pour eux, le surtravail et la flexibilité, trouvent normal de les imposer au monde du travail. Vivement le repos et les vacances pour tous !

Le jouet et le fouet

Un rapport officiel révèle les conditions dans lesquelles les multinationales occidentales du jouet exploitent les ouvriers chinois. Travail 7 jours sur 7, salaires de misère, horaires sans fin, maladies dues au non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, ouvriers entassés à 350 dans des dortoirs…

Comment dit-on «le Père Noël est une ordure» en chinois ?

La corruption sporte bien

Suite aux révélations d'un membre du Comité International Olympique (CIO), le FBI enquête sur la ville de Salt Lake City, aux États-Unis, accusée d'avoir acheté le droit d'organiser les JO de 2002 (et qui a déjà reconnu avoir versé 400 000 dollars pour cela).

Faut-il être du FBI pour comprendre que le CIO ne doit pas sa grande fortune au seul amour du sport ? Lors des JO d'Atlanta, une firme de boisson gazeuse avait mis un tel paquet pour décrocher le gros lot qu'on a parlé des JO de… Cocatlanta !

Tiberi a posé la candidature de Paris pour de prochains JO : cela va en faire des impôts… de vin supplémentaires à payer par les contribuables, afin de «convaincre» le CIO !

RÉUNION PUBLIQUE À FOURMIES

Vendredi 8 janvier à 20h
Salle de l'ex-ANPE près de la Mairie
avec Nicole BAUDRIN
Sage-femme au CHR de Lille

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) – membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste Internationaliste qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en ex-URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE – B.P. 233 – 75865 PARIS CEDEX 18 – FRANCE

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière – BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 – est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 12 600 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil – 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE ! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE – BP 233 – 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
– Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
– Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....
PRÉNOM : .....
ADRESSE : .....
.....
CODE POSTAL et VILLE : .....
.....
COMPLÉMENT D'ADRESSE : .....
.....

Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE – LUTTE DE CLASSE,** pour une durée de :
.....
(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....
Règlement :
– par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
– par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R – PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Euro ou pas

TRAVAILLEURS ET CHÔMEURS DEVRONT SE DÉFENDRE

Après la fixation le 31 décembre de ses taux définitifs de change avec les actuelles monnaies européennes, l'euro va être lancé avec l'année 1999. La monnaie unique européenne ne remplacera définitivement les anciennes que dans trois ans, sauf imprévu, mais elle suscite déjà un déluge de commentaires de la presse, et cela va sans doute continuer.

Mais quant à savoir si cela va changer vraiment quelque chose à la situation économique, personne n'ose vraiment le dire. Tout au plus certains écrivent-ils que grâce à la stabilité de ses changes intérieurs, l'Europe bénéficierait de 0,1 % de croissance de plus que la moyenne mondiale. Autant dire tout de suite que l'euro ne signifiera ni la fin de la crise ni celle du chômage, de la précarité et de la misère croissante qui l'accompagnent.

Cela fait pourtant plusieurs années que cette échéance est présentée, en France mais aussi dans les autres pays européens, comme une échéance capitale dont dépendrait l'avenir. L'euro sert depuis des années de prétexte aux mesures d'austérité des gouvernants. Cela n'est d'ailleurs certainement pas fini, tant il est commode pour eux, et pour le patronat, d'attribuer à la monnaie unique la responsabilité de leurs mesures les plus antiouvrières et les plus impopulaires.

Les travailleurs n'ont certainement pas à regretter les actuelles monnaies nationales, qui ne les protègent de rien du tout. Qu'il y ait une seule monnaie en Europe, cela pourrait même être un progrès ; mais l'écrasante majorité de la population n'aura pas l'occasion de s'en apercevoir.

Car si les gouvernements, si les grands bourgeois des différents pays européens se sont mis d'accord sur le projet de monnaie unique, c'est d'abord en fonction de leurs propres intérêts de capitalistes. Chaque État européen, même le plus riche, n'a pas de réserves suffisantes pour défendre sa monnaie face à d'autres comme le dollar ou le yen, qui s'appuient sur l'économie de pays de plus de cent ou deux cents millions d'habitants. Ensemble, ils pensent avoir plus de poids pour attirer les capitaux dans leurs places boursières ou pour faire face aux vagues de spéculation internationale. Les bourgeois européens pensent que leurs capitaux risqueront moins de se dévaluer s'ils sont libellés en euros plutôt qu'en francs, en lires ou même en marks.

Alors, l'euro, c'est leur choix, et c'est eux qui pensent y gagner. Bien sûr l'opération comporte des frais. Mais au lieu de les faire payer aux capitalistes, aux grandes fortunes qui comptent en retirer un bénéfice, on a présenté la facture aux classes populaires sous forme d'austérité, de restrictions budgétaires et de la dégradation des services publics qui s'en est suivie.

Bien sûr, les gouvernements européens ont mené une politique semblable bien avant qu'il soit question de monnaie unique et l'auraient menée même sans l'euro, quitte à invoquer d'autres justifications. C'est pourquoi la question aujourd'hui n'est pas de savoir s'il faut ou non une monnaie unique, mais comment s'effectue la répartition des richesses et qui paye les frais de la crise entre les bourgeois et les classes populaires qui constituent l'écrasante majorité de la population.

On en a un bel exemple avec le fait que, malgré une année de crise financière, la Bourse de Paris termine 1998 avec une hausse des actions de près de 30 % en un an. Les bourgeois, les possesseurs de capitaux cotés en Bourse auront ainsi vu leur patrimoine augmenter de près d'un tiers par le seul jeu des marchés boursiers. Quel travailleur peut en dire autant de son salaire ? Au même moment, les statistiques nous apprennent que l'emploi intérimaire a augmenté de 35 % dans l'année en France. Tandis que la richesse s'accumule à un pôle de la société, l'autre pôle continue à ne connaître que des revenus en baisse, voire l'accroissement de la précarité.

Cela, ce n'est pas l'euro qui y changera quelque chose car les capitalistes et les gouvernements à leur service y voient seulement, d'une part le moyen d'assurer plus de stabilité à leurs capitaux, d'autre part un prétexte pour justifier l'accroissement de l'exploitation et l'aggravation des conditions de vie du plus grand nombre ; une aggravation qu'ils chercheraient à imposer de toute façon car il faut bien que l'accroissement de la fortune des plus riches vienne de quelque part.

Alors, avec ou sans euro, il est à souhaiter que les travailleurs, les chômeurs, tous ceux qui subissent depuis trop longtemps les conséquences de cette politique, se servent de la puissance qu'ils représentent pour changer le rapport des forces et imposer leur contrôle sur le fonctionnement de cette société et sur ces richesses qu'ils produisent mais que d'autres s'approprient.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

VOLCAN SOCIAL ET RÉPRESSION ANTIOUVRIÈRE EN CHINE

Le président chinois Jiang Zemin a annoncé le 18 décembre dernier, à l'occasion du vingtième anniversaire du début des réformes – la réintroduction de l'économie de marché – un coup de frein aux privatisations, l'interdiction de tout autre parti que le Parti Communiste, et, surtout, l'interdiction de toute tentative d'organisation indépendante des travailleurs et des chômeurs sur le plan syndical et politique.

La presse française a donné quelques indices, ces derniers jours, du climat social en Chine. Le journal *Les Echos* du 18 décembre rapporte que, devant 6 000 cadres, le président Zemin « *a reconnu que les mouvements sociaux étaient dangereux : "le parti éloigne la perspective d'une privatisation tous azimuts risquant de faire basculer le régime"* ». Ce discours a été diffusé ensuite à tous les cadres du pays.

On constate par ailleurs une recrudescence de la répression avec de nombreuses arrestations, procès et sentences dures rendues publiques pour intimider la population. Toute la presse a relevé dans la déclaration de Jiang Zemin les passages sur l'agitation sociale qui se développe en ce moment : « *nous tuerons dans l'œuf toutes les tentatives de déstabilisation sociale* » et « *toute activité de soutien aux luttes est une incitation à la subversion contre le pouvoir d'Etat et met en danger l'ordre social* ».

L'Humanité du 19 décembre rapporte que : « *des manifestations de chômeurs et de laissés pour compte du développement éclatent en divers points du pays* ». C'est également ce que relève *Ouest France* du 19 décembre : « *ce brusque changement de cap s'explique par la tension sociale qui monte et que le parti redoute de plus en plus de ne pouvoir maîtriser. (…) les manifestations ouvrières se multiplient dans le centre et le sud ouest.* » *La Tribune* du 21 décembre : « *Jiang Zemin s'est voulu menaçant […] alors qu'une vague de répression sévit en Chine depuis trois semaines […]. Les nuages se sont accumulés dans le ciel de Pékin. Confrontés à des manifestations quotidiennes dans les villes du pays et au ralentissement des principaux indicateurs économiques, ses dirigeants cherchent à tout prix à éviter un embrasement social du pays* ». *Le Figaro* du 22 décembre montre que ce mouvement à touché tout le pays et que « *le Bureau Politique du parti a envoyé une circulaire à tous les gouverneurs leur enjoignant de signaler tous les « facteurs d'instabilité ». Pékin exige un rapport détaillé sur les manifestations ouvrières et les organisations "souterraines"* » (…) bien que « *toute velléité de participation ou d'expression spontanée de la population* » soit immédiatement écrasée, « *les manifestations se multiplient.* » Le journal *Le Monde* du 22 décembre relève : « *toute tentative de mettre sur pied des organisations syndicales indépendantes et des organisations politiques se heurte à un mur.* »

Les informations sur ces luttes et ces tentatives d'organisation du mouvement ouvrier chinois n'avaient jusque là guère filtré, qu'elles aient été encore embryonnaires ou que le pouvoir soit parvenu à les cacher et à les « étouffer dans l'œuf ». Il faut dire qu'il réprime très durement quiconque cherche à informer l'étranger sur les mouvements sociaux : des dizaines d'années de prison et la presse chinoise ne peut bien entendu pas en dire un mot.

La répression est constante, mais l'on assiste depuis début décembre à une véritable campagne, selon la vieille méthode récurrente du régime, avec arrestations et procès publics. A son habitude, le gouvernement chinois accuse les intellectuels de vouloir renverser le parti communiste, mais s'attaque en priorité aux travailleurs. Le 17 décembre, trois dissidents politiques fondateurs d'un parti d'opposition ont été condamnés à 11, 12 et 13 ans de prison pour « tentative de subversion ». Mais le procès des dissidents a servi de prétexte à une nouvelle attaque anti-ouvrière. A la veille du procès, selon *Ouest France* et *L'Humanité*, ont eu lieu de nombreuses arrestations de militants défendant les droits des travailleurs, notamment dans l'est du pays, à Hangzhou. Puis cela a été l'expulsion vers les Etats-Unis de celui que les syndicats CISL appellent « le vétéran ouvrier », Liu Nianchun, connu dans toute la Chine pour être l'ouvrier d'usine qui faisait signer une pétition en faveur de syndicats libre en 1995, condamné pour cela à trois ans de prison, torturé puis envoyé dans le bagne de Laogaï, le goulag chinois.

Le même rapport de la confédération CISL cite 24 autres dirigeants syndicalistes ouvriers qui sont actuellement emprisonnés et torturés. Un autre militant syndical, Zhang Shanghuang, vient d'être jugé dimanche 27 décembre pour « atteinte à la sûreté de l'Etat » et condamné, après deux heures de procès, à dix ans de prison. Il avait été emprisonné le 21 juillet pour avoir tenté de mettre sur pied une organisation de défense des droits des chômeurs et pour avoir informé une radio américaine sur les manifestations des ouvriers et des paysans.

Aujourd'hui, la Chine qui semblait avoir été épargnée par la crise asiatique est touchée à son tour : son secteur bancaire est en faillite, la consommation commence à dégringoler de manière catastrophique. Et les raisons de la colère populaire sont multiples : conditions de travail et de salaires effroyables (journées de travail de plus de dix heures en moyenne, aucun droit de grève ni d'organisation) ; licenciements massifs ou déguisés (9 millions de travailleurs sont dits « déplacés », 11 millions attendent leur salaire et 2,3 millions de retraités ne touchent plus leur pension).

La montée du mécontentement ouvrier s'est accentuée en 1997 avec, selon les chiffres fournis par *Le Monde Diplomatique* de novembre 1997, 26 000 mouvements d'agitation ouvrière, en augmentation de 59 % par rapport à 1996. La province du Sichuan avait même connu plusieurs explosions ouvrières dont un début d'insurrection à Nanchong, menée par les 20 000 ouvriers du textile menacés de licenciement qui ont envahi la ville, et une autre à Mianyang toujours à cause de la mise en faillite d'une entreprise.

Aujourd'hui, plusieurs dizaines de millions d'ouvriers et d'employés des entreprises d'Etat sont menacés de perdre leur emploi ! Tout le pays est touché, et pas seulement les bastions ouvriers du nord-est comme en 1996-97. Dans un contexte où le mécontentement des campagnes est lui aussi explosif, ce n'est pas d'une simple grève que la classe ouvrière menace, mais d'une explosion sociale dans un pays où les ouvriers d'industrie sont à eux seuls plus de cent millions !

R.P.

Leur société

LES LUNETTES ROSES DE HUE L'EMPÊCHENT DE VOIR LA RÉALITÉ

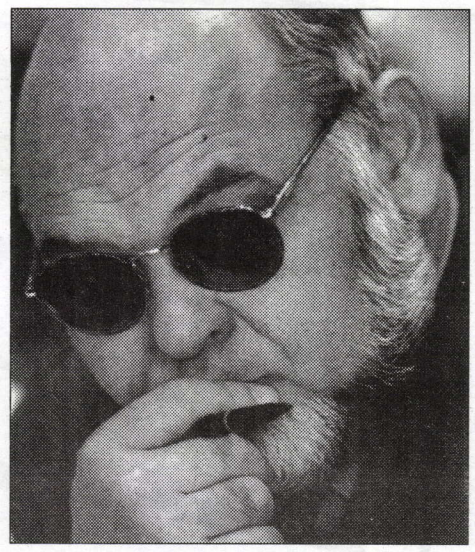
AFP

Robert Hue utilise depuis un an et demi – depuis l'entrée du PCF au gouvernement – la même recette : il adresse une louche de compliments à Jospin et à son équipe qui, estime le secrétaire national du PCF, interrogé le 28 décembre sur Europe 1, mérite des bonnes notes. Car « *d'une façon générale, le positif l'emporte* ». Et pour illustrer son propos il cite les emplois-jeunes, les dispositions prises contre l'exclusion et… « *la formidable campagne engagée par Marie-George Buffet contre le dopage* ». Puis, à ce bon point succède l'habituel « pourrait mieux faire ». Vient ensuite une petite cuillère de réserves. Hue déplore que le gouvernement manifeste « *trop d'hésitation à s'engager dans les réformes* », prédisant que l'année qui vient ne sera pas sans risque pour la gauche plurielle s'il y a déception.

Mais la déception est bien là. Les promesses électorales sont loin d'avoir été tenues. Qu'il s'agisse de celles qui concernent les sans-papiers, ou de celles faites aux travailleurs. La loi Pasqua-Debré est restée en place, devenant désormais dans les faits, la loi Pasqua- Debré… Chevènement ; le plan Juppé sur la Sécurité sociale continue imperturbablement à s'appliquer, amputant la possibilité d'accéder aux soins pour les plus démunis ; les privatisations sournoises sont à l'œuvre etc.

Les travailleurs, les millions de privés de travail, les sans-papiers, n'ont pas les mêmes raisons que Hue de se réjouir du bilan de Jospin. Mais peut-être que son optimisme tient au fait que la présence de deux ministres et demi au gouvernement agit sur Hue comme une sorte de dopant. Si c'est le cas, que fait donc Marie-George Buffet ?

Jean-Pierre VIAL

LES EMPLOIS-JEUNES LAISSENT ENTIER LE PROBLÈME DU CHÔMAGE ET DE LA PRÉCARITÉ

Le quotidien *Le Monde* fait état d'un rapport inédit de l'Inspection générale de l'administration et de l'Éducation nationale (IGAEN) faisant le bilan, à ce jour, de la création des emplois-jeunes. Il y en aurait 151 000, dont 109 000 en poste à la mi-novembre. Pourquoi un tel décalage entre les emplois occupés et ceux qui vont l'être (sans que l'on sache quand) ? Mystère des chiffres.

Pour les 150 000 – ou les 110 000 – bénéficiaires, c'est au moins un travail, même si au bout de cinq ans il faudra – c'est inscrit dans la loi –, en chercher un autre ; un salaire, même au Smic, c'est sans doute mieux que rien. Sauf qu'il s'agit, une fois de plus, d'un bricolage qui laisse en l'état le problème, celui du chômage et de la précarité en général, mais aussi du chômage et de la précarité pour les jeunes. Pourquoi d'ailleurs dissocier le chômage des jeunes de celui qui touche le reste du monde du travail ? Encore un tour de passe-passe ?

Le rapport montre que, comme on pouvait le prévoir et le craindre, ces emplois-jeunes sont loin de répondre aux attentes des jeunes et de correspondre aux engagements du gouvernement. Il fait état par exemple, pour les emplois-jeunes dans l'Éducation nationale (environ 45 000) d'un « malaise compréhensible » concernant les disparités des traitements avec ceux des agents de la fonction publique exerçant les mêmes tâches. Les « aides-éducateurs » aux fonctions mal définies, sont tous rémunérés au Smic mensuel, quel que soit le nombre d'heures effectuées. Par ailleurs les jeunes regrettent, selon l'enquête réalisée pour établir ce rapport, d'être trop souvent utilisés à des tâches matérielles ou administratives, se retrouvant ainsi en concurrence avec les surveillants.

À cela s'ajoute le retard dans la mise en place de la formation promise aux jeunes. Du coup, ceux-ci risquent de se retrouver au bout de cinq années sans possibilité de réinsertion, chômeurs à 30 ans au lieu de l'être restés à 25 ans. Le rapport en conclut que ce retard « *peut entraîner des conséquences politiques et sociales qu'il ne faut pas sous-estimer* ».

Avec les emplois-jeunes, le gouvernement a voulu faire d'une pierre deux coups : donner l'impression de lutter contre le chômage, ou du moins de « faire quelque chose pour les jeunes », et disposer en même temps d'une main-d'œuvre payée au minimum pour remplir des tâches pourtant d'une urgente nécessité.

À bricoler de la sorte le gouvernement joue la montre et veut gagner du temps. Mais il ne pourra éviter indéfiniment « les conséquences politiques et sociales » de ces faux-semblants.

J. P. V.

COMPTES DE NOËL

Éditorial des bulletins d'entreprise Lutte Ouvrière du 28 décembre 1998

Il était une fois un pays dont les habitants, leur disait-on, avaient tout pour être heureux. On leur avait appris à l'école qu'ils vivaient dans une contrée idéale, située à égale distance des froids polaires et des chaleurs équatoriales. Ils constituaient, leur avait-on enseigné aussi, le peuple le plus spirituel de la terre. Leur équipe nationale de football venait même d'être promue championne du monde. Et ils étaient en outre, depuis plus de dix-huit mois, gouvernés par des hommes qui s'affirmaient les amis des travailleurs.

Le Premier ministre avait proclamé qu'il se faisait fort d'en finir avec le chômage, et au rythme où celui-ci avait commencé à diminuer, on pouvait effectivement espérer que ceux qui étaient aujourd'hui privés d'emploi ne le seraient plus en l'an 2100.

Le ministre des Finances avait commencé à réduire les impôts payés par les plus riches (car il ne fallait évidemment pas donner aux pauvres, en les exonérant, l'impression qu'ils ne faisaient plus partie de la communauté). Et avec l'aide de sa collègue du Travail, soucieux des deniers de l'État, il veillait à faire des économies en réduisant les dépenses de la Sécurité sociale, et en refusant de trop augmenter les prestations sociales. Il faisait d'ailleurs de plus en plus pour les plus démunis, puisqu'ils étaient, chaque mois, de plus en plus nombreux, ceux qui s'inscrivaient au RMI.

Le ministre de l'Éducation nationale s'employait, disait-il, à faire fondre la « mauvaise graisse » de ses services, c'est-à-dire à les laisser manquer de maîtres, de surveillants et de locaux, mais il manifestait son affection aux enseignants en leur affirmant qu'il était l'un des leurs.

Le ministre des Transports se disait même « communiste » (même si cela ne sautait aux yeux ni des usagers ni des travailleurs concernés).

Quant au président du Conseil constitutionnel, la plus haute autorité morale du pays, il donnait chaque jour l'image du désintéressement et de la vertu.

Et la preuve même que tout allait bien, c'est qu'au fil des années le cours des actions ne cessait de monter en Bourse.

Bien sûr, quand l'hiver venait, il apportait avec lui son cortège de « sans domicile fixe », comme on disait pour désigner ceux qui n'avaient pas de domicile du tout, qui mouraient de froid dans les rues. Mais il fallait voir le bon côté des choses : les « restaurants du cœur », comme l'ouverture des stations de métro aux sans-logis dès les premiers morts, permettaient à la grande presse de dire que ce pays savait ce que signifiait le mot « fraternité », gravé au fronton de ses édifices publics.

Il y avait tout de même quelques mécontents.

Des grèves éclataient parfois dans des entreprises privées ou des services publics dont les salariés trouvaient que leurs revenus stagnaient, ou réclamaient qu'on embauche au lieu de licencier. Mais elles se heurtaient à la fermeté du patronat et du gouvernement.

De jeunes désœuvrés se livraient parfois à des actes de vandalisme, ou brûlaient quelques voitures, ce qui évidemment ne réglait rien.

Mais tout cela n'empêchait pas la société de tourner.

Jusqu'au jour où tous ceux qui vivaient de leur travail, qui produisaient toutes les richesses de la société, décidèrent qu'on s'était trop longtemps moqué d'eux, et animés d'une saine colère, décidèrent de ne plus laisser les profiteurs profiter, et les ministres protéger les profiteurs.

Comment cela commença-t-il ? Quand cela arriva-t-il ? Personne ne s'en souvient. Mais cela arriva un jour. Ou arrivera.

En tout cas, c'est tout le mal que nous vous souhaitons pour 1999.

Quel pays civilisé où l'on voit même le Père Noël faire la manche!

AFP

LEUR BOURSE OU NOTRE VIE

En ce monde il doit y avoir des gens heureux, tous ceux qui possèdent un portefeuille d'actions et qui, en cette année 1998, on vu leurs avoirs augmenter de quelque 30 %. Certes, ils ont connu quelques frayeurs quand, au plus fort de la crise boursière, ils ont vu le prix moyen des actions en Bourse être ramené à son niveau du début de l'année. Mais le sombre mois d'octobre passé, les actions se sont mises à remonter pour finalement atteindre 29,1 % d'augmentation, selon l'indice CAC 40, quelques jours avant la fin du mois de décembre. C'est bien moins que les 40 % escomptés en juillet mais cela reste tout de même très confortable, d'autant que ces 29,1 % font suite aux 24,9 % d'augmentation en 1997 et aux 24,7 % d'augmentation en 1996.

Qui peut se prévaloir de tels pourcentages de hausse ? Certainement pas les salariés, les RMIstes ou les chômeurs qui, dans le même temps, ont vu leurs ressources stagner, voire baisser. Et lorsque pour le monde du travail des hausses aussi importantes que celles de la Bourse sont atteintes, elles font irrémédiablement sentir leurs effets négatifs, comme par exemple les plus de 30 % d'augmentation du nombre de travailleurs intérimaires ou de petits boulots auxquels ont droit les jeunes arrivant sur le marché du travail.

Mal gagner sa vie en trimant, faire de l'argent en dormant, voilà deux des facettes de l'inégalité qui règne dans ce monde. L'une se nourrit d'ailleurs de l'autre.

Quant à l'avenir, les analystes financiers sont en général optimistes pour les profits boursiers. Le groupe de la Caisse des dépôts et consignations voit l'indice boursier de la place de Paris, le CAC 40, à 4 500 points dans six mois (il est aujourd'hui à un peu moins de 3 900 points). Pour la caisse centrale des banques populaires, il faudra attendre douze mois pour le voir atteindre ce montant.

Certes, aucun de ces spécialistes de la finance ne parierait sa cravate sur de telles prévisions, et ils sont d'ailleurs capables de chanter un tout autre air quand ils s'adressent au grand public. Là, les mêmes ou leurs semblables, parlent plutôt des difficultés à venir, des menaces qui pèsent sur les marchés asiatiques ou sud-américains, et de l'effort qu'il faut maintenir face à la concurrence. En bref ils nous disent de ne pas mettre en péril la croissance si difficilement retrouvée après les sueurs froides qu'ils ont connues lors du dernier krach boursier.

C'est dire que l'optimisme de tous ces gens repose sur le maintien ou l'aggravation de l'exploitation dans le secteur productif par l'intensification du rythme de travail, par le blocage des salaires, par les réductions d'effectifs et la précarité qui les accompagne.

« Notre Bourse avant leur vie », voilà leur credo. Et si cela devenait « Notre vie avant leur Bourse » ?

G. L.

LES BROCHURES DU CERCLE LÉON TROTSKY

Dernières brochures parues :

- En 1999, l'euro ? Face aux bourgeois qui unifient leurs monnaies, les intérêts communs des travailleurs de toute l'Europe.
(N° 78 - exposé du Cercle Léon Trotsky du 24 avril 1998)

- Cent cinquantenaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises : esclavage et capitalisme.
(N° 79 - exposé du Cercle Léon Trotsky du 12 juin 1998)

- La crise économique et financière.
(N° 80 - exposé du Cercle Léon Trotsky du 13 novembre 1998)

Une deuxième loi sur les 35 heures…

TOUJOURS ET ENCORE PLUS POUR LES PATRONS

Les seules 35 heures « marquées à gauche » seront celles que les travailleurs imposeront.

Une deuxième mouture du projet de loi sur les 35 heures devrait voir le jour à l'automne 1999. Dans cette perspective, le gouvernement, par la voix de Martine Aubry, a d'ores et déjà annoncé la couleur, car, comme le disent ses porte-parole au ministère de l'Emploi : « *La loi ne doit pas dire ce qu'il faut faire, mais ce qu'il est possible de faire par la négociation* », en clair les patrons auront les mains libres pour imposer les aménagements qu'ils souhaitent.

Martine Aubry tient à s'opposer à la loi et à la jurisprudence de la Cour de cassation qui reconnaît aux salariés le droit de refuser, même en cas d'accord signé par des syndicats dans le cadre d'un aménagement du temps de travail, le transfert de leur lieu de travail dans une autre région, une baisse de la rémunération, voire une modification importante de leurs horaires de travail. Ce refus ne garantit pas au salarié le maintien de ses conditions d'emploi antérieures, la seule chose que cela lui « garantit » est que, s'il refuse les modifications par rapport au contrat de travail signé en entrant dans l'entreprise, c'est son patron qui sera considéré comme responsable de son licenciement éventuel, en conséquence s'il y a plus de 9 salariés concernés, celui-ci devra faire un plan social et faire bénéficier le salarié des quelques garanties que cela implique.

Voilà donc ce que la ministre socialiste de l'Emploi trouve scandaleux ! Et ce qu'elle envisage, c'est que le salarié par exemple qui refuserait de partir à 100 kilomètres de chez lui, qui refuserait de travailler de nuit, six jours par semaine, des semaines de 44 heures, avec en prime pourquoi pas une baisse de salaire, soit simplement considéré comme démissionnaire, sans aucun droit ni indemnités et n'ayant même pas la possibilité de bénéficier des allocations Assedic.

Mais priver les salariés de tout droit de contester ce que les patrons voudraient leur imposer dans le cadre de ces « négociations » ne suffit pas à Martine Aubry, elle entend aussi leur permettre d'allonger encore la durée du travail par le biais des heures supplémentaires, tout cela toujours bien sûr dans le cadre de la loi sur la « réduction du temps de travail ».

A cet effet elle propose d'augmenter le contingent annuel des heures supplémentaires – qui est déjà de 130 heures – pour les sociétés ne recourant pas à l'annualisation du temps de travail. En somme, les entreprises qui n'auraient pas annualisé et qui, de ce fait, auraient pu avoir besoin d'embaucher avec le passage aux 35 heures, pourront éviter cette contrainte en disposant de ce contingent additionnel d'heures supplémentaires.

Enfin, en guise de cerise sur ce beau gâteau pro-patronal, les représentants du ministère d'Aubry défendent l'idée qu'on devrait enlever toutes les conditions restrictives accompagnant l'attribution des aides substantielles accordées, sous forme d'abattements de charges sociales, à toutes les entreprises passant aux 35 heures, qu'elles accroissent ou non leurs effectifs.

Diverses voix se sont élevées au sein du PS, du PCF et des Verts pour affirmer à plusieurs reprises qu'il faudrait un deuxième projet plus « marqué à

Enfance inadaptée

Contre les 35 heures à la sauce Aubry LES ÉDUCATEURS SE MOBILISENT

Les employés des secteurs enfance inadaptée étaient en grève mardi 22 décembre contre le projet d'accord 35 heures que les employeurs espéraient bien signer à Paris ce jour-là.

Le projet est une remise en cause de la convention collective : blocage des salaires en 2000 et 2001, blocage de la progression d'ancienneté pendant trois ans, suppression des congés d'ancienneté, suppression des temps de réunion, pause non payée de 20 minutes, étalement sur l'année des 18 jours de repos trimestriel pris jusqu'à présent à raison de 6 par trimestre, suppression de la majoration familiale de salaire (environ 600 F pour deux enfants).

Les employeurs avaient déjà calculé que tout bien reconsidéré, le personnel ne travaillait actuellement que 34 heures sur les 39 heures payées !

Le 22 décembre, beaucoup d'établissements d'accueil et d'hébergement pour handicapés étaient en grève et fermés. Du Loiret par exemple, une centaine de manifestants sont montés à Paris. Ils y ont retrouvé leurs collègues venus d'autres régions. Au total, plus de mille cinq cents manifestants étaient présents aux portes de l'immeuble de la négociation. Il n'avait bien sûr pas été prévu qu'ils assistent aux discussions mais, sous la pression, une porte a cédé et pratiquement tous ont pu rentrer dans la salle, à tour de rôle car l'endroit ne pouvait accueillir tout ce monde. Cela a duré quatre heures, pendant lesquelles il n'a pas été possible aux syndicats présents et aux employeurs de signer quoi que ce soit. À 14 heures, les négociateurs ont déclaré forfait et ont quitté la salle en se faisant chahuter par les grévistes.

Dans le bus du retour, tous étaient bien conscients que si rien n'avait été signé, c'était bien parce qu'ils étaient venus nombreux, et qu'il fallait donc rester mobilisés.

Les élus LO dans les Conseils régionaux

Pays de Loire

SUBVENTIONS À TOUT-VA POUR LE PATRONAT

Les 16 et 17 décembre derniers, le Conseil régional des Pays de Loire s'est réuni pour voter le budget primitif de 1999. Ce budget fait apparaître une augmentation de 15 % du poste « développement économique et industriel » et de 9 % du budget de l'apprentissage (alors que celui de l'enseignement public n'augmente que de 3 %).

Au cours de cette session, notre camarade Yves Cheere, conseiller régional de Lutte Ouvrière, est intervenu à plusieurs reprises pour dénoncer les subventions – ouvertes ou déguisées – que la Région s'apprête à accorder au patronat. Après avoir souligné le fait que les largesses du Conseil régional vis-à-vis de Bouygues à Nantes (dont tout le monde sait qu'il ne s'agit pas d'une petite entreprise proche de la faillite) n'ont pas permis la création d'un seul emploi supplémentaire, notre camarade est revenu sur les aides apportées à MPO-média, entreprise installée en Mayenne. « *Cette entreprise appartient à la famille Depoix qui n'est pas dans le besoin, puisqu'elle est la 7e fortune industrielle des Pays de Loire. Quant à la valeur de l'entreprise, elle est évaluée à plus d'un milliard de francs et se classe dans les premiers rangs mondiaux pour la fabrication des CD-rom et CD-audio* ».

Un autre exemple est la famille Braud, propriétaire de Manitou (fabrication de chariots élévateurs) et classée juste avant les Depoix au hit-parade des fortunes de la région. Le PDG ayant décidé qu'il avait besoin de quelques dizaines d'emplois supplémentaires pour faire face aux commandes, le Conseil se propose de lui donner un petit coup de pouce. Cet argent ne changera rien au nombre d'emplois créés, mais contribuera sans doute à faire monter de quelques pour cent supplémentaires le cours de l'action Manitou qui n'avait progressé « que » de 20 % cette année.

C'est clair, les collectivités locales financent le patronat et les possédants de tout poil, mais ceux-ci ne s'engagent à rien en matière d'emploi.

Lorraine

Effondrements miniers : LES RESPONSABLES DOIVENT PAYER

Lors de la discussion d'une aide pour les communes de Lorraine sinistrées suite aux effondrements miniers, la conseillère régionale de Lutte Ouvrière a demandé « *une contribution aux héritiers de la famille de Wendel. Parce que c'est logique. Car s'il est normal que la solidarité collective joue face à des catastrophes naturelles, la catastrophe qui touche le pays minier n'a rien de naturelle. C'est l'exploitation outrancière du sous-sol qui a conduit aux effondrements.*

Et si les exploitants de Wendel ne sont pas les seuls coupables, il faut chercher les autres exploitants miniers qui – bien avant que l'État n'assure la fermeture – ont transformé le fer et le charbon en or.

C'est à eux qu'il incomberait de prendre en charge la reconstruction de logements pour les sinistrés, ce qui est dans certains cas la seule solution viable.

Je vote pour les dispositifs proposés au profit des communes, mais ce n'est pas suffisant et je renouvelle ma demande de faire payer les responsables… qui sont aussi les coupables ».

LO

Décret sur les licenciements des plus de cinquante ans

DÉPLACER LES LICENCIEMENTS, CE N'EST PAS LES EMPÊCHER

Mardi 29 décembre, le Journal Officiel publiait le décret concocté par Martine Aubry, au nom du gouvernement, qui institue des taxes supplémentaires pour les employeurs qui licencieraient des salariés de 50 ans et plus. Certains ont eu le culot de présenter cette mesure comme « une mesure sociale » alors que ses conséquences sur l'emploi risquent d'être non seulement nulles, mais néfastes pour certaines catégories de travailleurs.

Tout le monde se lamente aujourd'hui sur ce constat que le nombre de chômeurs de plus de 50 ans ne cesse d'augmenter. C'est que derrière les statistiques officielles sur une prétendue décroissance du chômage, celui-ci ne cesse de s'aggraver en durée. Les patrons font varier les quelques embauches qu'ils programment en fonction des aides qu'ils peuvent empocher, et dernièrement c'est sur les jeunes que le maximum d'aides a porté. En revanche il y a des centaines de milliers de travailleurs qui sont privés d'emplois depuis plus de deux ans. Évidemment chaque année les chômeurs prennent une année de plus, et ceux qui avaient 48 ans lors de leur licenciement passent rapidement dans la tranche des 50 ans. C'est d'ailleurs à partir de 45 ans, car le faible nombre d'embauches permet le libre choix aux patrons, que les difficultés de reclassement s'accentuent. Car à tout prendre un patron préférera un jeune en pleine forme et sans exigences à un travailleur plus ancien, expérimenté et pouvant prétendre à un salaire plus élevé.

Cela, tout le monde le sait et le décret qui vient de sortir n'y changera rien. La droite avait déjà institué une taxe pour les licenciements des salariés de 50 ans et plus, sans aucun effet. Bien sûr la nouvelle taxe passe à 2 mois de salaires pour les salariés âgés de 50 ans lors de leur licenciement, 3 mois à 51 ans, 5 mois à 52 ans et jusqu'à 12 mois à partir de 56 et 57 ans. Mais il suffit au patron de licencier avant, à 49 ans et moins ! D'autre part, le dispositif ne devient vraiment dissuasif que pour les travailleurs les plus âgés, à partir de 56 ans. Or ce sont justement ces catégories de travailleurs pour qui le licenciement économique, puisqu'il ne s'agit que de cela, est le moins dramatique et représente même une possibilité d'arrêter le travail un peu avant la retraite. Même s'il y a pertes de ressources beaucoup préfèrent cela plutôt que de continuer à s'user à l'usine ou au bureau.

C'est d'ailleurs aux licenciements de ces catégories de travailleurs dans le cadre des conventions du Fonds National de l'Emploi, FNE, que Martine Aubry et le gouvernement s'étaient déjà attaqués dans le budget du ministère de l'Emploi, en réduisant de 40 % les crédits qui y étaient affectés. Certes les patrons en bénéficiaient et s'en servaient pour faire passer plus en « douceur » les réductions d'effectifs. Mais le résultat était aussi moins dramatique pour les travailleurs.

Aujourd'hui, les patrons auront tout autant, voire plus qu'avant, la liberté de licencier comme bon leur semble. Le seul résultat de ce genre de mesure risque d'être de rendre encore plus durs et plus sauvages les licenciements à venir. Et c'est cela que certains osent sans rougir présenter comme des mesures « sociales » !

Si l'on voulait s'attaquer un tant soit peu aux licenciements, des plus anciens comme des jeunes, il faudrait commencer par interdire tous les licenciements collectifs, et d'abord dans toutes ces entreprises qui licencient en annonçant des bénéfices, sous peine de les réquisitionner au profit de la collectivité. Inutile de dire que les travailleurs ne doivent compter pour cela que sur eux-mêmes, pas sur ce gouvernement aux ordres des patrons, qui a le cynisme de présenter comme des progrès ses mesures réactionnaires.

Paul SOREL

gauche ». Cela révèle déjà une sacrée dose d'hypocrisie, car ce sont les mêmes qui avaient voté, et avec quel enthousiasme, la première mouture et qui ont le culot de s'étonner aujourd'hui de ses effets tout à fait prévisibles (on annonce au total 7 000 emplois créés ou sauvés contre les 500 000 « prévus »).

Mais pendant que les élus font des simagrées conjoncturelles en direction de l'électorat populaire, avant de rentrer dans le rang quand le temps sera venu, le gouvernement lui prépare l'avenir… des patrons. Et il tient à affirmer haut et fort, presque un an à l'avance, quelle bonne soupe il leur prépare.

Paul BARRAL

Intérim en hausse

PROGRESSION DES EMPLOIS AU RABAIS

Selon une étude du ministère du Travail, le nombre d'emplois intérimaires a augmenté de 35,4 % au premier semestre 1998 par rapport à la même période de 1997. C'est l'industrie qui recourt le plus à ce type d'emploi, les postes intérimaires y représentant 5, 8 % du volume du travail, contre 4, 2 % au premier semestre 1997. En particulier un ouvrier non qualifié sur six est un travailleur intérimaire.

Cette progression « *ne résulte pas seulement de facteurs conjoncturels* », note l'étude, selon laquelle l'intérim « *devient un mode de gestion des ressources humaines à plus long terme* ». Par exemple, l'intérim grimpe jusqu'à 8 % des emplois de l'industrie automobile, qui n'est pourtant composée que de très grandes entreprises, opérant sur le marché mondial et affichant des bénéfices considérables.

Quand Aubry fait mine de s'émouvoir de l'explosion que connaît cette forme d'emploi précaire, ce n'est qu'un discours hypocrite de plus. Car dès maintenant, le gouvernement pourrait donner l'exemple en commençant par transformer tous les emplois temporaires en embauches définitives dans tous les secteurs dépendant de lui, ce qui inclurait aussi par exemple Renault où l'Etat détient encore une participation importante. Mais cela voudrait dire contrecarrer les intérêts du patronat, ce dont il n'a pas la volonté.

Pourtant il est urgent que des millions d'emplois soient créés aussi bien dans le privé que dans le public. Des entreprises qui engrangent depuis des années des milliards de bénéfices et ne cessent de les accroître, justement en imposant aux travailleurs des cadences infernales et en généralisant la précarité, doivent être contraintes de créer de vrais emplois ; mais cela, seuls les travailleurs pourront l'imposer.

A. R.

D'ÉGOUT ET DES COULEURS

Rhône-Poulenc, pour dégager l'argent nécessaire à ses acquisitions d'entreprises pharmaceutiques, avait décidé de vendre un certain nombre d'ateliers de son établissement de Pont-de-Claix en Isère, près de Grenoble. C'est ainsi que les ateliers de production de chlore et de soude ont été filialisés l'an dernier : pour moitié par acquisition de l'américain Laroche (Chloralp), l'atelier produisant la vapeur et l'électricité devenant un groupement d'intérêt économique (GIE-CEVCO) à participation de Chloralp et de Rhodia (RP).

Chacun trouve les prestations de l'autre trop chères, aussi petit à petit les différents services qui étaient encore communs sont dépecés. Même les égouts, car il y a une taxation selon les polluants et leur densité, et l'on voit en ce moment chacune des sociétés Chloralp et CEVCO se doter de son propre réseau d'égouts afin de séparer leurs eaux et de comptabiliser leurs pollutions respectives, avant de les rejeter telles quelles dans les eaux du Drac, affluent de l'Isère. Afin de payer ces travaux, ces sociétés vont très certainement faire appel aux subventions de l'agence de bassin régionale car chacune pleure misère pour mieux duper les salariés et les contribuables. Mais attention… séparément !

Correspondant LO

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE

n°39 / décembre 1998

- **Privatisations :** Gouvernement de droite et de gauche, une continuité au détriment de la collectivité
- **Le projet de liste commune LO-LCR pour les élections européennes de 1999** (document)
- **Les élus de Lutte Ouvrière dans les Conseils régionaux**
- **Tribune de la minorité** Corée : le gouvernement Kim Dae Jung contre les travailleurs

prix 10 F – envoi contre 12 F en timbres

À nos lecteurs : certains lecteurs de Lutte de Classe nous ont signalé avoir reçu des exemplaires de ce numéro manifestement mal liassés (pages inversées, voire articles manquants). Si c'est le cas, écrivez-nous et nous vous retournerons un exemplaire correct, gracieusement bien sûr.

LA SNCF PRÉVOIT DES HORAIRES POUR LES HOMMES D'AFFAIRES, PAS POUR LES TRAVAILLEURS

Un exemple sur Clermont-Ferrand - Paris

Nombre de travailleurs empruntent le train sur de grandes distances, de façon journalière ou hebdomadaire, parce qu'ils n'ont pas d'autre choix pour aller travailler. C'est ainsi que sur la ligne Clermont-Ferrand – Paris, les trains du matin et du soir sont combles surtout en fin et en début de semaine.

Ces trains sont remplis par des voyageurs qui vont travailler dans la région parisienne, à Paris, à Creil, ou en Seine-et-Marne comme dans toute la banlieue. Certains changent à Paris pour aller encore plus loin : à Nantes, à Lille ou à Metz. Car aujourd'hui pour trouver du travail, nombreux sont ceux qui doivent aller toujours plus loin. Ces voyageurs rentrent chaque semaine, quand ils le peuvent, dans leurs petites villes de la Nièvre, de l'Allier ou du Puy-de-Dôme.

Tout cela, c'est au prix de fatigue supplémentaire car les trains sont peu nombreux, lents et il faut prévoir de multiples correspondances. C'est aussi au prix de dépenses importantes, car c'est sur les trains les plus remplis, aux horaires les plus empruntés que la SNCF a prévu des suppléments de prix : ainsi le vendredi soir, à partir de 16 heures, trois trains sur les quatre prévus sont à supplément à partir de Paris ou de Clermont, ce qui fait, malgré les abonnements, une augmentation jusqu'à 50 % et plus du prix du billet. En moyenne, un voyageur régulier laisse entre 7 000 et 9 000 francs par an à la SNCF.

Souvent ces voyageurs sont obligés de jongler avec les horaires, et quand ils parviennent à obtenir des déplacements d'horaire à leur travail, c'est souvent au prix de compensations lourdes dans la semaine, en tout cas ce n'est jamais gratuit.

Qu'importe ! La SNCF a choisi cette année la fin novembre et le début décembre pour changer ses horaires. Et sur la ligne Clermont-Ferrand – Paris, elle a supprimé un train (le 5906) qui partait tous les jours à 6 h 28 de Clermont et arrivait à Paris à 10 h en s'arrêtant dans les principales gares, Riom, Vichy, Saint-Germain-des-Fossés, Moulins et Nevers. Ce train était emprunté toute la semaine par des voyageurs qui travaillent de ville à ville, et surtout, à partir de Nevers, par des gens qui vont travailler tous les jours à Paris. Il permettait à tous, le lundi matin, de se rendre à Paris pour 10 heures tout en empruntant les multiples correspondances.

Alors les usagers, avertis par les cheminots de la ligne, et aidés par eux, ont protesté, écrit à la SNCF, signé des pétitions pour le maintien du train 5906. Celle des usagers, signée dans le train du lundi matin, comportait plus de 250 signatures d'usagers montés entre Clermont-Ferrand et Nevers qui se rendent chaque semaine à Paris. À plusieurs, les voyageurs se sont adressés à la direction de la SNCF. Le responsable du service voyageurs de la direction régionale de Clermont-Ferrand prétend que le train n'a pas été supprimé puisqu'il est remplacé par un train direct Clermont-Paris (6 h 03 – 9 h 13) : la belle affaire pour ceux qui montent et descendent entre Clermont et Nevers ! Et puis, rétorque ce resposable, ce train n'est pas supprimé puisqu'il est déplacé à 10 h 16 au départ de Clermont pour arriver à Paris à 13 h 52. Mais il faut se moquer du monde pour ne pas voir qu'il ne s'agit pas des mêmes horaires : les trains sensés remplacer le train 5906 supprimé ne le compensent ni pour le trajet ni pour les horaires.

La SNCF se moque des voyageurs et en particulier de ceux qui n'ont pas d'autre choix que d'emprunter le train. Les travailleurs doivent être de plus en plus « flexibles », mais les horaires de trains ne le sont pas. Sans doute la direction de la SNCF qui veut concurrencer la navigation aérienne et le trafic autoroutier, cherche-t-elle à capter la clientèle commerciale et les hommes d'affaires en mettant à leur disposition des trains qui conviennent à leurs horaires : pouvoir passer à leur bureau avant 10 h pour se rendre à Paris ensuite. Mais elle semble oublier que ceux qui forment l'essentiel de sa clientèle, ce sont les travailleurs. Quand on lui parle de « service public », la SNCF répond « rentabilité ».

Mais la ligne Clermont-Ferrand – Paris deviendrait-elle plus rentable en supprimant les trains les plus fréquentés ? Aucun des voyageurs qui empruntaient le 5906 ne comprend ce raisonnement, et aujourd'hui encore, ils cherchent avec les cheminots de la ligne à se faire entendre de la SNCF pour le rétablissement de ce train.

Fin du procès Dassault en Belgique

PEINE DE PATRON

Le 23 décembre, la Cour de cassation de Bruxelles a rendu son verdict contre Serge Dassault et dix politiciens socialistes belges dans l'affaire de pots-de-vin sur des ventes d'armes. La peine la plus lourde est de trois ans de prison avec sursis et 16 millions d'amende, pour Willy Claes, ex-secrétaire général de l'OTAN, ministre belge des Affaires économiques au moment des faits. Dassault, lui, s'en sort royalement avec deux ans de prison avec sursis et pas la plus petite amende.

En 1989, pour obtenir un contrat portant sur la modernisation électronique des avions de combat F-16 de l'armée de l'air belge, il avait versé 20 millions de francs à un certain nombre de responsables des ministères belges concernés. Grâce à ces petits pourboires, l'avantage accordé jusque-là par les militaires belges à l'offre concurrente de l'Américain Litton avait été balayé. L'enjeu était de taille puisque entre la commande « décrochée » par l'avionneur italien Agusta et celle du Français, il y en avait, officiellement, pour trois milliards de francs Français. De plus, comme l'a reconnu l'arrêt du tribunal, « *le marché des contre-mesures électroniques a revêtu pour la société ESD (Electronique Serge Dassault) une grande importance parce qu'il a permis à cette entreprise de financer et surtout de développer sa technologie, de la tester, d'en prouver la fiabilité et la compatibilité avec les avions F-16 et de s'ouvrir ainsi à un marché virtuel considérable* ».

Cette affaire a suscité un scandale et non des moindres : un ancien président du PS belge fut assassiné, un chef d'état-major se suicida, des ministres furent inculpés et démissionnèrent après avoir reconnu les faits. Pas de quoi cependant ébranler le pouvoir de Dassault. Il y a quelques mois encore, celui-ci avait refusé de se rendre en Belgique à la convocation d'un juge. Un mandat d'arrêt international fut alors lancé contre lui ; l'État français, qui n'a rien à lui refuser, ne l'avait pas extradé. Finalement, quand Dassault a daigné se présenter, c'est donc pour s'entendre signifier une petite remontrance de deux ans avec sursis, histoire de dire qu'il aurait mieux valu ne pas se faire prendre.

Les lourdes peines sans sursis, c'est bon pour les vulgaires voleurs de voitures ou pour une mère de famille qui a pris quelques marchandises dans les rayons d'un supermarché, pas pour un patron d'engins de mort qui se paie des ministres…

Annie ROLIN

Passages à niveau et accidents mortels

IRRESPONSABILITÉ CRIMINELLE

En moins d'une semaine, les croisements entre des voies routières et des voies ferrées ont provoqué trois accidents et la mort de six personnes. Comme en septembre 1997, après la catastrophe du passage à niveau de Port-Sainte-Foy où le heurt entre un camion-citerne et un train avait fait quatorze victimes, on a revu les mêmes responsables de la SNCF et de l'État expliquer que la question des passages à niveau les préoccupait, avant d'ajouter qu'ils ne pouvaient résoudre le problème en un jour.

Pourtant, chaque année, ceux-ci sont responsables de plusieurs dizaines d'accidents mortels. En 1996, par exemple, il s'est produit 166 accidents, causant 58 morts et 17 déraillements.

Cela fait des dizaines d'années que le problème est posé par les syndicats de cheminots, par les associations d'usagers de la route et par les habitants des communes concernées, sans que ni les pouvoirs publics ni la SNCF n'accélèrent les travaux. Alors qu'il existe 17 500 passages à niveau, la SNCF n'en supprime que 500 par an, et encore, pour beaucoup, c'est simplement la fermeture de la ligne qui en est la cause. Même à Port-Sainte-Foy, la route continue à couper le rail ; on a simplement renforcé la signalisation routière… et créé une commission d'étude !

AFP

Collision sur un passage à niveau le 31 juillet : un mort.

Il y a urgence car il s'agit de sécurité publique, mais tous les prétendus « responsables » n'ont qu'une réponse : invoquer les coûts pour justifier la lenteur des transformations. Ce n'est qu'un exemple de plus de la façon dont l'État, en choisissant de distribuer des milliards sous formes d'aides et de subventions au patronat, évite d'engager les dépenses directement utiles à la population.

Roger MEYNIER

Nancy

LA GRÈVE DES BUS CONTINUE

A l'heure où nous écrivons, la grève des employés de la CGFTE – filiale de la Compagnie Générale des Eaux, alias Vivendi, qui assure les transports en commun dans la communauté urbaine de Nancy – en est à son quinzième jour, mais il y a seulement deux jours que le directeur a accepté de rencontrer pour la première fois les représentants syndicaux.

AFP

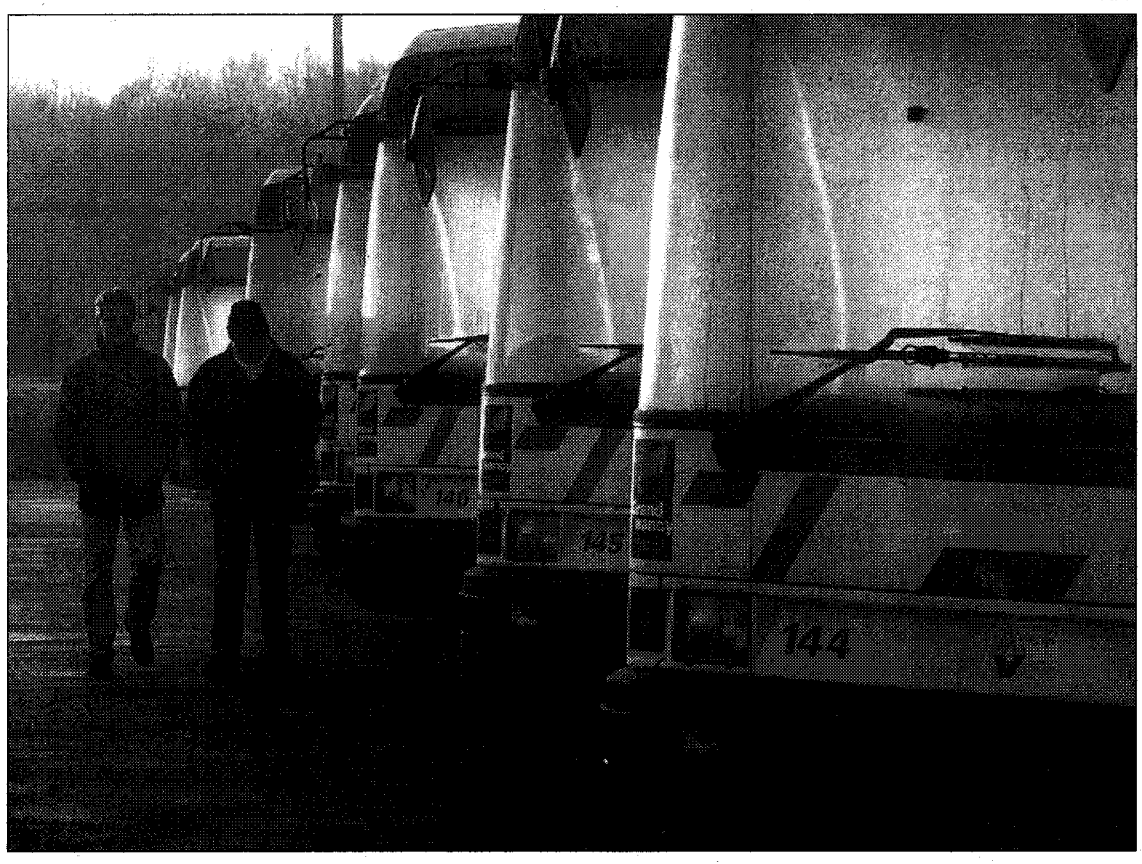

Depuis le début de la grève, il martelait devant les médias qu'il n'était pas question de négocier sous la pression. Il prétendait même ne pas comprendre que les syndicats aient lancé la grève avant toute négociation, alors que c'est justement le refus systématique de la direction de prendre en compte les revendications, qui est à l'origine de cette grève, qui vient après de nombreuses grèves ces dernières années, en particulier celle de 1995 qui avait duré treize jours.

Les chauffeurs se battent contre les suppressions d'effectifs. En effet, ce sont 70 postes qui ont été supprimés ces dernières années. Ils en ont assez des tournées à rallonge qui permettent à la direction d'imposer une véritable annualisation du temps de travail maintenant que le décompte des heures supplémentaires ne se fait plus au mois. Ils savent que la réduction du temps de travail dans ces conditions ne fera qu'aggraver la situation, c'est pourquoi ils demandent des embauches avant toute discussion sur les 35 heures. A cause du manque de personnel, l'entretien n'est pas assuré et les véhicules doivent rouler quel que soit leur état, les divers problèmes de conditions de travail et de sécurité que rencontrent les chauffeurs sur leurs circuits ne sont jamais réglés. Et les salaires n'ont pas été augmentés depuis deux ans…

Voilà pourquoi la grève, qui avait été lancée le mercredi 16 décembre, a continué les jours suivants et rassemble entre 70 et 80 % des travailleurs. Le blocage du dépôt a été levé huit jours après, suite à une décision du tribunal, mais contrairement aux attentes patronales le mouvement n'en a pas été affecté, malgré les efforts de la direction qui bat le rappel et recourt aux chauffeurs des Rapides de Lorraine, une autre filiale de la Générale des Eaux qui a été introduite il y a quelques années dans les transports en commun de la communauté urbaine (avec des salaires nettement inférieurs). Les grévistes viennent nombreux dès 4 h 30 le matin pour dissuader les non-grévistes de prendre le volant. Toute la journée depuis quinze jours, il y a en permanence plusieurs dizaines de grévistes au piquet où le repas de midi est assuré par un barbecue géant dans une bonne ambiance. Depuis quelques années, avec la « sectorisation » les chauffeurs ne se voyaient plus et la grève leur permet de se retrouver.

Peu de bus circulent en ville, la plupart des usagers se débrouillent. Le fait est que les arrêts de bus ne sont pas bondés. Le directeur a essayé de dresser la population contre les chauffeurs en affirmant qu'ils avaient des salaires de 11 000 F, mais *L'Est Républicain* rétablissait les faits, quelques jours après toutefois, en interviewant un chauffeur non gréviste qui gagnait… 8 500 F. Dans les arrêts de bus des affiches annonçaient le salaire, bien réel celui-là, de 54 000 F du directeur et la prime de 600 000 F qu'il a touchée en récompense des services rendus… avant cette grève qui, par son obstination, coûterait déjà plus de trois millions de francs à la CGFTE. Vendredi matin, après un « réveillon » sur la place Stanislas, une trentaine de chômeurs sont venus prêter main forte aux grévistes en bloquant les bus : ils montraient que les revendications des chauffeurs, en réclamant des embauches, vont dans le même sens que les leurs.

Les commerces du centre-ville sont particulièrement affectés en cette période de fêtes, mais le représentant des commerçants, qui est venu mécontent au piquet demander d'arrêter la grève, est reparti en disant qu'il comprenait les grévistes ! Il n'est pas difficile en effet de comprendre qu'on ne fait pas une grève aussi longue sans raison. La direction, qui s'est enfermée dans son refus de discuter, n'a donc pas toutes les cartes en main. Il paraît que le préfet n'a pas voulu faire évacuer les grévistes de l'entrée du dépôt.

En acceptant de rencontrer la CGT, qui est très largement majoritaire, et FO, la direction a reconnu qu'elle ne pouvait casser la grève. Mais les grévistes savent que rien n'est joué et que tout dépend plus que jamais de leur détermination. En annonçant qu'il payait le 28 décembre, le directeur s'imaginait sans doute que ce serait la dernière journée de grève, mais le mardi 29 et le mercredi 30 le mouvement était toujours aussi massif : pour les grévistes ce n'est pas le moment de lâcher prise.

Bitche (Moselle)

TROISIÈME NAISSANCE… DANS UNE MATERNITÉ FERMÉE !

Depuis que les autorités ont fermé la maternité de Bitche, trois enfants y sont quand même nés – le dernier, le 9 décembre. La nature n'écoute décidément pas les ordonnances de l'ARH (Agence régionale d'hospitalisation) : à chaque fois les mères n'ont pas eu le temps de se rendre ailleurs qu'à l'hôpital de la ville, qui a bien dû faire face à la situation.

La maternité faisait moins de 300 accouchements par an et l'ARH avait décidé, en mai dernier, sa fermeture. Même si la plus proche maternité se trouve désormais à trois quarts d'heure de voiture (Haguenau ou Sarreguemines)… quand les routes sont praticables : Bitche, ce sont les Vosges du Nord, avec un temps glacial et la neige n'y est pas rare.

Trois naissances en urgence en quelques mois : c'est trois fois la preuve que la fermeture de la maternité était totalement injustifiée du point de vue des intérêts de la population.

Alès LES CHÔMEURS TOUJOURS EN LUTTE

Le lundi 21 décembre au matin, après 12 jours d'occupation de la DDSS (Direction du développement social et sanitaire), les chômeurs d'Alès et de Saint-Ambroix ont été expulsés à la demande du président socialiste du Conseil général du Gard.

Toute la semaine précédente, ils étaient intervenus sur les marchés, aux portes des entreprises et des supermarchés avec des tracts et la sono d'Alcatel, l'entreprise des Salles-du-Gardon qui a jeté à la rue tous ses travailleurs. Certains avaient rejoint le Comité CGT de Nîmes qui menait une action à l'EDF. La CGT avait obtenu quelques concessions pour retarder les coupures d'électricité, mais les chômeurs de Nîmes, non associés aux négociations par la CGT, étaient réticents et réclamaient d'« occuper pour de vrai » et de s'organiser comme à Alès.

Le samedi, à l'appel des deux Collectifs d'Alès et de Saint-Ambroix, une manifestation avait réuni 400 participants, essentiellement des chômeurs qui continuent à remplir les imprimés pour la prime de 3 000 F. Le député du PC d'Alès, Patrick Malavieille, a pris la parole après que le porte-parole des chômeurs lui eut demandé de s'engager par écrit à demander à son groupe de proposer au Parlement un projet de loi reprenant les revendications des chômeurs. Bien entendu, il a noyé le poisson tout en disant être avec nous. Il lui fut répondu que nous ne voulons plus de bonnes paroles mais des faits.

Après l'expulsion, lundi 21, dans l'après-midi, nous avons occupé les Assedic deux heures avant d'être de nouveau évacués sans ménagement par une police hargneuse. Le mouvement n'en continue pas moins, et la rallonge minable de Jospin-Aubry renforce la détermination. Comme nous le crions à nos manifestations « *Chô… chô… chômage, ras-le-bol, de l'argent, il y en a dans les coffres du patronat* », et nous continuerons à exiger « *le partage des richesses, pas de la misère* » et « *un vrai travail, un vrai salaire* ».

Comment le Crédit Lyonnais traite ses clients particuliers

SELON QUE VOUS SEREZ PUISSANT OU MISÉRABLE

Si vous avez votre compte dans une agence du Crédit Lyonnais, vous croyez peut-être que la personne qui s'occupe de vous a été désignée au hasard ou selon des critères de charge de travail par exemple. Il n'en est rien. En effet, depuis longtemps, la direction du Crédit Lyonnais a trié les clients des agences en catégories, selon leurs revenus.

Au fil du temps, les critères sont devenus plus pointus. Aujourd'hui, il existe dans les agences trois sortes de clients, trois « segments » portant des numéros de 1 à 3. Dans le segment 3 figurent ceux que la direction considère comme de bons clients. Il y a là des cadres par exemple, à qui l'on peut faire faire des placements, vendre des actions dans le cadre des privatisations entre autres. Le segment 2 regroupe les clients estimés « corrects », essentiellement des salariés ayant un bon revenu, qui peuvent prendre un crédit pour acheter une voiture, acquérir un appartement, qui ont quelques économies à placer, qui peuvent souscrire un contrat d'assurance-vie, et à qui le CL peut vendre ses « produits ».

Là où cela se complique, c'est avec le segment 1, celui des clients ayant les plus faibles revenus. Dernièrement, la direction du CL a estimé que cette division en trois segments n'était pas suffisante. Elle a donc procédé à un nouveau tri dans le segment 1, et a créé trois « sous-catégories » : 1A, 1B, 1C.

Ceux des deux premières catégories sont encore considérés comme des clients à part entière. Ce sont soit des salariés ayant un revenu faible mais régulier (un certain nombre de salariés du CL font d'ailleurs partie de cette catégorie), soit des clients pour lesquels le CL espère qu'il y a un développement potentiel (en bref qu'ils vont un jour ou l'autre passer dans la catégorie supérieure). Dans l'ensemble la direction estime que ces clients ne rapportent pas grand-chose, mais ne nécessitent pas beaucoup de travail pour la gestion de leur compte. Et puis, on peut toujours leur placer un produit de temps en temps (crédit personnel, compte sur livret…).

Pour les 1C par contre, c'est une autre histoire. Ce sont les clients qui ont les plus bas revenus, les chômeurs, les travailleurs précaires, et aussi les interdits de chéquiers par exemple. Ils sont quasiment considérés comme indésirables et la direction estime d'ailleurs qu'il vaudrait mieux s'en débarrasser. À ses yeux, ils prennent du temps de traitement (suivi des opérations émises sans provisions, demande de l'accord du chargé de clientèle pour les retraits d'espèces…). Et pire, ils ne rapportent rien au CL. Certains, côté direction, osent même parfois les traiter de « clients polluants » ! De plus, ces clients n'ont souvent pas de cartes de retrait à cause de leurs difficultés financières. Ils viennent donc au guichet, ce qui prend du temps et ne plaît pas du tout à la direction. Car pour un banquier, c'est bien connu : le temps, c'est de l'argent.

Depuis quelques mois, de plus en plus souvent ces clients n'ont plus de chargé de clientèle attitré dans l'agence. Ils sont gérés « en vrac » au guichet, sans que des moyens supplémentaires aient été affectés au personnel de ces guichets bien évidemment, ce qui a pour effet d'accroître les files d'attente.

Pour la direction, les clients pauvres n'ont pas à être reçus individuellement à un bureau, car ils n'auraient pas à traiter d'opérations confidentielles. Et tant pis pour eux s'ils sont gênés d'expliquer au guichet, devant une queue de clients pressés, qu'ils ont besoin de 100 ou 200 F et que leurs Assedic vont leur être versés prochainement.

À l'autre bout de la chaîne, il y a les clients « gérés ». Là, changement de décor, le traitement qui leur est réservé n'a rien à voir avec celui infligé aux pauvres. Il s'agit de clients qui ne font partie d'aucun des trois « segments » parce qu'ils sont beaucoup plus fortunés. Ceux-là, qui ont en principe un minimum de 600 000 francs à placer, ne sont pas reçus dans les agences, mais dans des locaux spéciaux confortablement agencés, appelés « Gestions privées ». Et encore, quand ils se déplacent ! Car souvent, ce sont les chargés de clientèle qui se rendent à leur domicile. Il ne faudrait quand même pas que les bourgeois du 16e arrondissement de Paris aient à sortir de chez eux.

Bien sûr, les autres banques ont elles aussi leur classement de clientèle. À la BNP, les clients sont classés de une à quatre étoiles, au CIC Paris de A à H.

Au Crédit Lyonnais, ceux qui estiment qu'il faut chasser les pauvres comme des voleurs sont des directeurs qui étaient déjà en place quand les dizaines de milliards du célèbre « trou » de cette banque ont été dilapidés à coups d'affaires douteuses. C'est plutôt ces responsables qu'il faudrait chasser. Souhaitons que les habitués du segment 1 puissent le faire avec nous un jour !

Correspondant LO

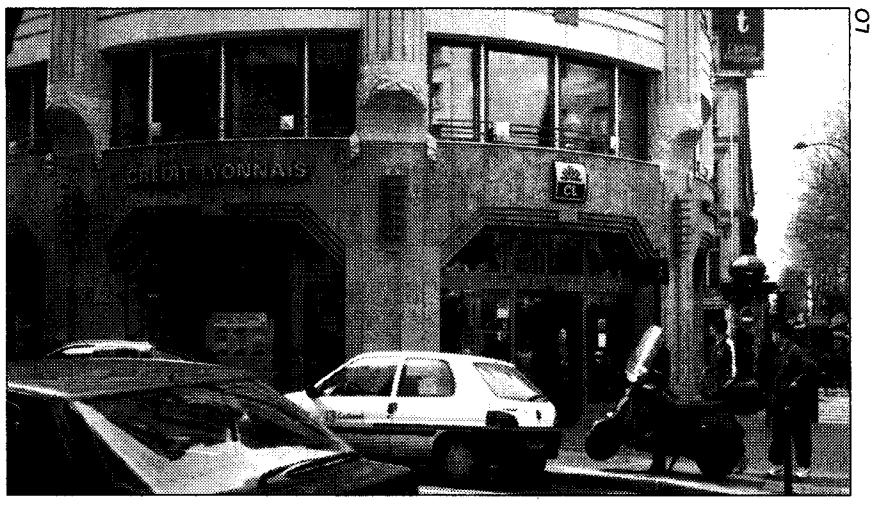

Clients à pied, en scooter, en petite ou grosse voiture, vous serez reçu en fonction de ce qu'il y a sur votre compte.

LO

Île de la Réunion

SICA - Promocanne

UNE GRÈVE QUI A PAYÉ

Comme dans beaucoup d'entreprises, les travailleurs de la Sica-Promocanne (Coopérative agricole travaillant au service des planteurs de cannes) à Saint-Benoît dans l'île de la Réunion, ont beaucoup supporté. Jusqu'au lundi 7 décembre 1998 où une quarantaine de travailleurs sur un effectif total de 49 décidèrent de débrayer pour faire comprendre à la direction qu'ils ne voulaient plus se laisser faire.

Devant le mépris de cette dernière qui refusa tout dialogue, les travailleurs de la Sica-Promocanne décidèrent d'entrer en grève illimitée, avec le soutien de la CGTR. L'essentiel de leur revendication était une augmentation de salaire de 4,5 %, de trois francs de prime par heure effectuée jusqu'à 1000 heures et 5,25 francs pour les heures au-dessus, ainsi et surtout que la liberté d'expression dans l'entreprise.

Le mépris naturel de la direction pour les travailleurs l'amenait à penser que la grève n'allait pas durer. Mais c'était sans compter sur le ras-le-bol des travailleurs qui écrivaient sur une pancarte : « *Après vingt-cinq ans d'activité nous cassons la chaîne* ». Beaucoup de travailleurs parlaient des collègues licenciés pour un oui ou pour un non, des vexations et de l'arrogance du directeur, dont ils demandaient la démission.

Très vite le rapport de force changea de camp. Le petit directeur n'avait pas fière mine quand il venait dire bonjour aux grévistes le matin. Peu de mots sortaient de sa bouche, lui d'habitude si arrogant.

À la fin de la quatrième journée de grève, vers 23 heures, la direction décida de commencer les négociations. Elle commença à céder sur une partie des revendications des grévistes. Toutefois mesurant mal leur détermination, la direction voulut faire pourrir la situation. Elle rechercha à monter les planteurs de canne contre les grévistes, prétextant que les planteurs allaient payer la note.

Devant l'absence de réaction hostile, surtout des petits planteurs qui représentent l'écrasante majorité dans le conseil d'administration, celui-ci céda sur quasiment tous les points de revendication au milieu de la deuxième semaine de grève. Après cette victoire, les travailleurs continuèrent la grève une journée de plus pour exiger le paiement des journées de grève. Car tous estimaient qu'ils n'étaient en rien responsables de l'entêtement de la direction. Sur ce dernier point la direction, surprise, recula de nouveau.

Notons que, par courrier, des syndiqués CGTR de la Chambre d'Agriculture exprimèrent leur soutien fraternel aux grévistes. Cette solidarité venant de travailleurs d'une autre entreprise fut très appréciée.

La grève a pris fin le 18 décembre. La solidarité a été payante et la grève a montré au patron que les travailleurs de Promocanne n'étaient plus prêts à endurer les humiliations et les vexations sans réagir et que les indispensables dans la société ne sont pas ceux qui reçoivent les honneurs et les gros salaires.

Martinique

LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS DE LA BANANE

Nous reproduisons ci-dessous de larges extraits d'un tract de nos camarades de Combat Ouvrier de la Martinique.

Les prétendues difficultés des patrons et les nôtres !

Les planteurs de bananes invoquent leurs difficultés pour ne pas accorder aux travailleurs les augmentations de salaire et de primes que ceux-ci réclament. Mais ces planteurs seraient-ils prêts à inverser la situation : échanger leur niveau de vie contre la situation de salariés ? Gageons qu'il n'y aurait pas beaucoup de candidats parmi eux pour un tel échange !

Lorsque les planteurs parlent de « difficultés », il faut bien comprendre de quoi il s'agit. Ce qu'ils craignent, c'est que les gouvernants américains obligent ceux de l'Europe à ne plus subventionner autant leurs producteurs de bananes. Ils craignent aussi d'être plus en concurrence avec des bananes-dollar qui feront baisser le cours des bananes. Ils ne veulent pas avoir à prendre sur une partie de leurs bénéfices pour assumer certains frais de production, au cas où les subventions diminueraient !

Voilà pour les prétendues difficultés des planteurs. Quoi qu'il en soit, il leur restera les bénéfices réalisés sur la commercialisation de tout ce qui est nécessaire aux plantations : engrais (ils ont trois usines en Guadeloupe, Martinique et Sainte-Lucie), polybaggs, produits phytosanitaires, cartons, ficelles, etc.

Mais ce n'est pas tout. Même en supposant qu'ils aient de grosses difficultés dans la banane, il reste encore les participations qu'ils ont dans les supermarchés, dans les sociétés de crédits et de financements, dans l'immobilier, dans le tourisme, dans le commerce de voitures neuves et d'occasion, de bateaux de plaisance, dans les charters aériens, les locations de voitures, etc.

Ce sont les mêmes familles riches qui contrôlent tout cela et ont la mainmise sur tout. Bien sûr ils sont secondés dans ces affaires par des intermédiaires, noirs ou békés moins riches, dans le commerce ou dans les plantations. Mais les riches, békés ou non, de Martinique sont eux-mêmes les intermédiaires de capitalistes extérieurs encore plus riches, qui eux aussi ratissent le terrain économique de Martinique.

On peut citer les grosses sociétés comme SOGEA filiale de Vivendi (au chiffre d'affaire de 170 à 200 milliards de francs), des Bouygues (roi du béton), des Promodès (grande distribution approvisionnant les supermarchés), des compagnies d'assurance…

Alors au bas de tout cet échafaudage il y a les salariés de la banane, du bâtiment, du commerce. Il y a aussi les employés des services publics, des banques, qui fournissent les services du téléphone, de l'informatique, de l'électricité pour que fonctionnent bien les affaires de toute cette classe de possédants.

On peut donc en conclure que tout ce milieu de possédants de la banane ou d'ailleurs a tout à fait les moyens de supporter des augmentations de salaires, y compris plus fortes que ce que réclament les travailleurs de la banane.

Ceux-ci ont tout à fait raison de tenir tête au chantage des planteurs extrémistes, antigrévistes acharnés, qui refusaient de négocier sous prétexte que le port était fermé. Ce n'était qu'un prétexte. S'il n'avait pas pris celui-là ils en auraient choisi un autre.

Mais c'est la volonté acharnée, l'opiniâtreté des ouvriers agricoles, moralement et matériellement soutenus par les autres travailleurs, qui ont fait reculer ces gens-là…

Même si, à l'heure où nous écrivons, rien n'a encore été réglé, on peut dire cependant que les travailleurs ont marqué des points en montrant leur combativité sur le port. Aujourd'hui, plus personne ne pose plus de conditions pour négocier. Mais il reste à arracher une réelle amélioration du sort des ouvriers. Car c'est leur travail qui produit sans cesse de la richesse pour une petite minorité de planteurs et de riches de toutes sortes. Les fruits du travail doivent être répartis plus justement.

VIVE LA LUTTE DES OUVRIERS AGRICOLES !

Louis Monier/Gamma

Jean MALAQUAIS

Jean Malaquais est mort

L'écrivain Jean Malaquais, mort le 22 décembre, et qui s'appelait en réalité Wladimir Malacki, était né en 1908 en Pologne dans une famille juive non religieuse de Varsovie. Il avait émigré en France en 1926 et à 18 ans, à Paris, il avait rencontré des militants proches de l'Opposition de gauche et à leur contact avait adopté les idées communistes. Il est toujours resté en liaison avec des groupes d'extrême gauche, et surtout fidèle à ses convictions.

En France il vécut de petits boulots, manœuvre, marin, débardeur aux halles ou mineur. De cette dernière expérience, il avait tiré la matière d'un premier roman, *Les Javanais*, qui avait impressionné Léon Trotsky, mais aussi les critiques littéraires de l'époque qui lui avaient décerné le prix Renaudot en 1939.

Trotsky écrivait de Malaquais : « *Il s'est déplacé d'un pays à l'autre habituellement par un moyen qui n'est approuvé ni par les compagnies de chemins de fer ni par la police. Il a dormi sous toutes les latitudes, il a travaillé là où il a pu, il a été soumis à des poursuites, il a connu la faim et a reçu, de notre planète, une masse d'impressions en même temps qu'il s'est imprégné de l'atmosphère des mines, des plantations et des bistrots bon marché, où les parias internationaux dépensent sans compter leur maigre salaire* ».

Malaquais écrivait donc au nom des « *métèques* ». « *Le passeport de Malaquais, semble-t-il, n'est pas, encore aujourd'hui, parfaitement en règle. Mais la littérature lui a déjà conféré tous les droits de la citoyenneté* », avait noté Trotsky. Les autorités françaises partagèrent cette idée à leur manière en incorporant l'apatride Malaquais, jugé bon pour le casse-pipe. Il participa ainsi à la « drôle de guerre », fut fait prisonnier et s'évada.

Cette expérience lui servit pour écrire *Journal de Guerre* et *Journal d'un métèque*, où il décrivait la débandade militaire de 1940, brocardait les débuts de la collaboration, et disait son regret « *de n'avoir pas participé à la Révolution russe, ou, encore mieux, à la Révolution française* ». Il se retrouva à Marseille vers 1941, fréquentant un milieu politique et artistique proche de l'extrême gauche antistalinienne, dans l'attente d'un visa pour quitter la France (Victor Serge, André Breton, Benjamin Péret, etc).

On retrouve cette expérience dans *Planète sans visa*, roman touffu où Malaquais met en scène ses amis et traite, sur un mode sarcastique, les admirateurs de Pétain, hauts fonctionnaires opportunistes ou petits voyous frustrés en mal de reconnaissance.

Après-guerre, Jean Malaquais publia encore, aux éditions Spartacus, une petite brochure contre *Aragon, le patriote professionnel*, dénonçant le chauvinisme et le nationalisme du littérateur stalinien. Enfin, en 1953, il devait publier son dernier roman, *Le Gaffeur*, qui décrit les mésaventures d'un homme libre dans une société où toutes les administrations se liguent contre lui pour le plier aux volontés d'une énigmatique « cité ».

Son indépendance, Jean Malaquais l'a conservée jusqu'à sa mort. Il aimait raconter comment, à cause du souvenir des mauvais traitements que la police lui avait infligés avant-guerre en tant qu'immigré (et cela, malgré un permis de séjour en règle !), il avait envoyé promener un honorable représentant de l'Etat venu lui proposer, des années après, la nationalité française. Celle-ci était décernable à l'écrivain mais ne l'avait pas été lorsqu'il était simple travailleur immigré. Malaquais n'avait pas oublié.

Jacques FONTENOY

Depuis 1995, les œuvres de Jean Malaquais sont en cours de republication aux éditions Phébus. Les Javanais *viennent d'être réédités dans la collection de poche de cet éditeur (Libretto, 59 F). Sont également disponibles* Journal de guerre *et* Journal d'un métèque, *groupés dans un même volume. Enfin,* Planète sans visa *est annoncé pour avril prochain, dans une version allégée par l'auteur.* Le Gaffeur *devrait également être republié.*

La chute du cours des matières premières

PACTOLE POUR LES MULTINATIONALES, CATASTROPHE POUR LE TIERS MONDE

En décembre, le prix du baril de pétrole brut sur le marché international est tombé en dessous de la barre des dix dollars. Le prix du baril repasse ainsi en dessous des 11,60 dollars de décembre 1973, atteints au sortir de la hausse brutale des cours de ce que l'on avait appelé le premier « choc pétrolier ».

Encore faut-il tenir compte de la dépréciation du dollar sur cette période de vingt-cinq ans pour mesurer l'ampleur réelle de cette chute. Dans ce cas, le prix réel du baril est aujourd'hui à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la crise de 1973, c'est-à-dire l'équivalent de 3 dollars d'alors.

En deux ans, le prix du pétrole brut aura ainsi baissé de 46 %, dont les deux tiers depuis le début de cette année. Mais ce n'est pas seulement le cas du pétrole. La plupart des matières premières suivent la même tendance. C'est ainsi, qu'entre 1997 et 1998, le cuivre a baissé de 25 %, le nickel de 24 %, le caoutchouc de 27 %, le coton de 17 %, le blé de 16 %, le café de 14 %, etc.

Pour certaines matières premières (le charbon, par exemple, mais même le pétrole) la baisse des prix réels est une tendance déjà ancienne due, entre autres, à la stagnation de l'économie mondiale. Mais il s'agissait d'une baisse relativement lente, avec des hauts et des bas. A en croire les experts, cette tendance à la baisse se serait accentuée et étendue à partir de 1996. Mais c'est surtout depuis deux ans, en fait depuis le ralentissement de l'économie du Sud-Est asiatique qui a préludé à l'explosion de la crise financière de l'été 1997, qu'on assiste à une baisse beaucoup plus rapide et surtout générale des prix des matières premières.

A la stagnation de la consommation industrielle des pays riches est venue s'ajouter la chute brutale de la consommation des pays du Sud-Est asiatique frappés de plein fouet par la crise financière, et surtout du Japon, dont l'économie a été plongée dans la récession par une crise bancaire d'une ampleur sans précédent. Or cette région du monde représentait une fraction importante de la consommation mondiale de matières premières : de 20 à 35 % pour les métaux non ferreux, par exemple, 34 % pour le coton, 22 % pour les céréales, 14 % pour les carburants industriels.

Pour la plupart des trusts internationaux, la baisse des matières premières est un véritable pactole.

ARC

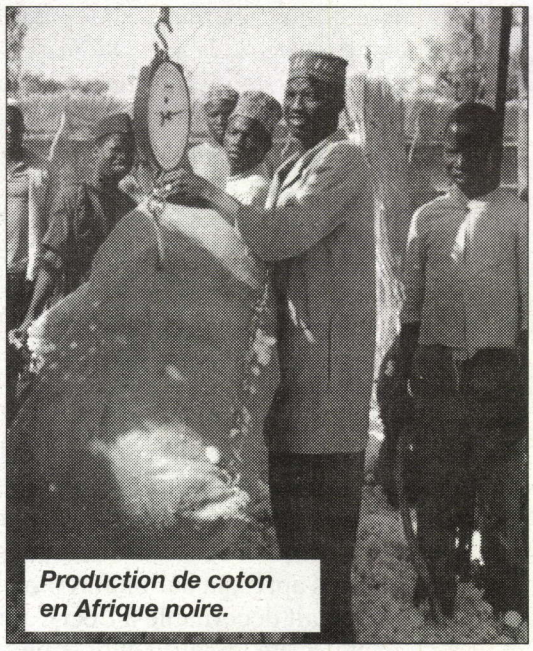

Production de coton en Afrique noire.

C'est vrai bien sûr des groupes industriels qui ne font qu'acheter ces matières premières. Dans le domaine de l'électronique par exemple, la baisse des métaux non ferreux a été transformée pratiquement intégralement en profits supplémentaires, sans que le consommateur en voie jamais la couleur. Si le prix à la consommation de certains produits a baissé, comme les micro-ordinateurs par exemple, c'est avant tout du fait de l'augmentation considérable de la production de composants.

Mais même les multinationales spécialisées dans la production des matières premières ont réussi à bénéficier de leur baisse. Cela fait bien longtemps qu'elles savent se protéger contre les fluctuations des cours mondiaux, quand ce ne sont pas elles qui les suscitent d'ailleurs. Dans le domaine du pétrole par exemple, les « majors » ont su imposer aux Etats des pays producteurs de partager les risques afférant aux fluctuations du brut tout en se réservant le monopole des produits dérivés du pétrole et de leur commercialisation qui n'en est pas affectée.

Au Nigéria, par exemple, la plus grosse partie du revenu des grandes compagnies pétrolières vient de ce que l'État leur paie pour mettre en place et entretenir les installations de pompage et trouver de nouveaux gisements. Quant au pétrole, l'État nigérian est forcé de le vendre à ces « majors » sous forme de brut, faute d'installations de raffinage.

Et ce qui est vrai du pétrole l'est également des autres matières premières. Ce n'est pas par hasard, par exemple, si parmi les trusts les plus profitables aujourd'hui se trouvent des groupes miniers comme Lonhrho ou RTZ.

Ce sont les pays producteurs du Tiers Monde, et surtout les plus pauvres, ceux qui n'ont pas les moyens d'utiliser leurs matières premières dans leur propre industrie, qui paient la note de la chute des cours mondiaux. La récession qui frappe aujourd'hui un pays comme le Venezuela est la conséquence directe de la chute des cours du pétrole qui représentait plus des deux tiers de ses exportations en 1994. Pire encore, le cas du Nigéria, où le pétrole représentait 98 % des exportations et 67 % des recettes budgétaires de l'État.

Pour ces pays, qui n'ont d'autres ressources que celles de leur sous-sol, la baisse des cours mondiaux est une catastrophe que les populations pauvres sont les premières à payer par la disparition des maigres infrastructures que les États avaient mis en place dans la période précédente, et parfois la dislocation de l'économie locale, faute de marché.

Cela fait longtemps que les mécanismes du marché font payer aux pays pauvres la stagnation d'une économie capitaliste en crise dans les pays riches. Le rapport mondial sur le développement économique et humain publié cette année par l'ONU faisait remarquer que dans pas moins de cent pays pauvres, « *le revenu par habitant est inférieur ce qu'il était il y a dix, quinze, vingt, voire trente ans* ». C'est ce processus de régression pour les populations pauvres de la planète qui continue en s'aggravant.

François ROULEAU

Nos lecteurs écrivent

LIBERTÉ POUR LES PRISONNIERS POLITIQUES CHILIENS !

Dans les nombreux articles de presse consacrés au Chili à l'occasion de l'arrestation de Pinochet, pas un mot sur la centaine de militants politiques (20 femmes et 80 hommes environ) qui croupissent dans les prisons de ce pays. Ces prisonniers appartiennent pour la plupart au Front Patriotique Manuel Rodriguez (le FPMR, bras armé du PC chilien devenu ensuite autonome) et au Mouvement Lautaro (du nom d'un Indien qui combattit les conquérants espagnols, issu d'un mouvement chrétien de gauche). Ces deux organisations menèrent un combat armé contre la dictature. Ce fut en particulier les FPMR qui organisèrent un attentat contre Pinochet.

Après l'échec électoral de Pinochet en 1990, le président « démocrate » Aylwin refusa de libérer les prisonniers qui avaient « fait couler le sang », conformément au compromis passé entre la majeure partie de la classe politique chilienne (Démocrates Chrétiens et Parti Socialiste) et les militaires, alors que les assassins et tortionnaires de la dictature, protégés par la loi d'amnistie, conservaient pour la plupart leurs postes. Face à cette situation, les Lautaro et une grande partie des FPMR choisirent de poursuivre la lutte armée.

Leurs actions, en dehors de la distribution aux populations pauvres de vivres prises par les Lautaro dans des grandes surfaces ou des convois, consistèrent essentiellement à tenter d'organiser les évasions de leurs camarades, à abattre quelques tortionnaires notoires et le sénateur d'extrême droite Guzman, considéré comme l'idéologue de Pinochet. Pendant toute cette période, tous les prisonniers et prisonnières arrêtés furent cruellement torturés, souvent par les mêmes sbires que sous Pinochet.

Aujourd'hui, les prisonniers, qui n'ont pour la plupart pas été jugés après des années de détention, sont sous le coup de poursuites à la fois civiles et militaires : le Chili est le seul pays du monde où un tribunal militaire peut juger des civils en temps de paix ! (Le tribunal militaire avait demandé la peine de mort contre quatre militants Lautaro, peine qui fort heureusement n'a pas été exécutée à la suite de campagnes de protestations internationales). Tous sont pratiquement menacés d'être condamnés à la prison à vie : un des dirigeants Lautaro, Victor Gonzalés, a déjà écopé de 100 ans de prison…

La situation des prisonniers en dit long sur la « démocratie chilienne ». La classe politique chilienne tient à son image de marque démocratique internationale. La bourgeoisie et une grande partie de la petite bourgeoisie qui s'est enrichie sous Pinochet ou depuis, y compris d'ex-militants et intellectuels d'extrême gauche et de gauche reconvertis, veulent tirer un trait sur le passé, profiter de leur prospérité et surtout ne pas irriter les militaires. Seules les associations de familles de détenus, quelques petites organisations et le PC chilien (mollement) défendent les prisonniers.

Quel que soit le jugement qu'on puisse porter sur la politique et la tactique des militants chiliens emprisonnés, nous ne devons pas les oublier ! Exigeons leur libération !

G. D. (Paris)

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995